



Pour le Maire et par délégation  
le Directeur Général des Services

François LÉONTE  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**15 DECEMBRE 2011**

Date de convocation 9 décembre 2011	L'an deux mil onze Le quinze décembre à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 9 décembre 2011	<b>En exercice : 33</b>
Nombre de Conseillers  En exercice : 33 Présents : 28 Votants : 33	<b>Étaient présents</b> : Pierre CARASSUS, Ginette MOREAU, Jean-Louis MASSON, Corinne MAGNIFICO, Alain TAFFOUREAU, Colette LLECH, Anselme MALMASSARI, Jacqueline CHEVIYER, Jean Christophe PAGES, Nadine DALLONGEVILLE, Jean François CHALOT, Michel GARD Michel BERLAN Martine BACHELET, Fatima ABERKANE JOUDANI, Chantal BAUDET, Didier HERVILLARD, Olivier JACOB, Maryse AUDAT, Gilbert LAVALLEE, Alexandrine TRINIDAD PRATT, Dominique GASTREIN, Clodi PRATOLA, Palmyre DEBOSSU, Marc DUMONT, Jean-Claude CARON, Antoine FRANZI, Alain VALOT
<b>Rendu exécutoire</b>  Reçu en Préfecture le 19 décembre 2011  Affiché le 19 décembre 2011	<b>Absents ayant donné pouvoir</b> : Pierre HERRERO à Dominique GASTREIN, Josette GUYARD à Nadine DALLONGEVILLE, Marie Christophe TROUVE à Jacqueline CHEVIYER, Henri Du BOIS de MEYRIGNAC à Maryse AUDAT, Lionel DUSSIDOUR à Clodi PRATOLA.  <b>Absent :</b>  <b>Excusé :</b>  Michel GARD a été élu secrétaire de séance.

11.147 Désignation du secrétaire de séance

11.148 Approbation du procès verbal

#### URBANISME

11.149 Dénomination des espaces publics

#### FINANCES LOCALES

11.150 Acompte subvention 2012

11.151 Décision modificative n°2 – Budget Communal

11.152 Création Budget Annexe la Passerelle

11.153 Demande d'ouverture de crédit budgétaire

11.154 Autorisation de signer le marché de mobilier urbain

11.155 Autorisation de signer le marché Longue Durée de location de véhicule

11.156 Autorisation de signer avenant n°1 au marché de restauration scolaire J

11.157 Bail ex Bistro Chic

## RESSOURCES HUMAINES

- |        |   |                     |
|--------|---|---------------------|
| 11.158 | Avenant aux délibérations sur le régime indemnitaire    |                     |
| 11.159 | Avenant n°1 au marché d'Assurance Prévoyance Statutaire | Acquisition chèques |
| 11.160 | cadhoc enfants personnel communal                       |                     |

## ENFANCE

- |        |   |  |
|--------|---|--|
| 11.161 | Convention de partenariat avec la CAF « Dispositif Aides aux Vacances Enfants » |  |
| 11.162 | Détermination des tarifs « classes de découvertes » 2011-2012                   |  |

## ETAT CIVIL

- |        |                       |  |
|--------|-----------------------|--|
| 11.163 | Médailles de la ville |  |
|--------|-----------------------|--|

## PETITE ENFANCE

- |        |  |  |
|--------|--|--|
| 11.164 | Autorisation concernant les actions menées et recensées dans le plan d'action 2011-2012 soumis à la CAF en direction des structures d'Accueil familial |  |
|--------|--|--|

- |        |   |  |
|--------|---|--|
| 11.165 | Représentation commune : comité de jumelage et APAM |  |
|--------|---|--|

## DIVERS

- |        |   |  |
|--------|---|--|
| 11.166 | Position du Conseil Municipal sur la commémoration du 11 Novembre |  |
|--------|---|--|

## REMERCIEMENTS

## QUESTIONS DIVERSES

### 11.147 Désignation du secrétaire de séance

*Le CONSEIL,*

A l'UNANIMITE

DESIGNE Michel GARD secrétaire de séance.

### 11.148 Approbation du procès verbal du 29 septembre 2011

*Le Conseil,*

A l'unanimité approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

### 11.150 Acompte subvention « Budget 2012 ».

*LE CONSEIL,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité pour le comité de gestion des services municipaux (association du personnel) de disposer d'une avance sur la subvention annuelle de 2012.

*Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,*

**ACCEPTE** de verser en janvier 2012, au CGOSM un acompte de 50 000,00 Euros à valoir sur la subvention annuelle et les crédits budgétaires de 2012.

**11.156 Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de restauration scolaire et fournitures de denrées alimentaires pour les crèches collectives et le multi-accueil**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché de quatre ans prenant effet le 6 avril 2010 concernant le marché de restauration scolaire et fourniture de denrées alimentaires pour les crèches collectives et le multi accueil,

**ETANT RAPPELE** l'avenant N°1 par lequel la société RGC a cédé à la société SFRS le marché portant sur la fourniture de repas en liaison froide au restaurant G. DUMONT,

VU le courrier du 14 novembre 2011 dans lequel RGC nous a fait part d'un projet de réorganisation consistant dans un rapprochement avec la Société Française de Restauration et de Services (groupe SODEXO) et a sollicité notre agrément sur ce projet,

**CONSIDERANT** que cette opération entraînera, à effet du 30 décembre 2011 à minuit, la dissolution sans liquidation de RGC et le transfert de patrimoine et donc des contrats de RGC au bénéfice de la Société Française de Restauration et Services,

**CONSIDERANT** que cette opération destinée à simplifier les structures et à optimiser les synergies n'aura aucune conséquence sur l'exécution de notre contrat puisque par cette fusion, SFRS sera substituée dans tous les droits et obligations de RGC et bénéficiera de l'ensemble de ses moyens humains et techniques aujourd'hui affectés à l'exécution de notre contrat - les équipes RGC aujourd'hui en place et les choix de RGC en tant que restaurateur ainsi que ses engagements restant inchangés,

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE**, compte tenu des garanties techniques, professionnelles et financières présentées par la SFRS, l'avenant n°1 par lequel la Société Française de Restauration et Services au terme de la fusion SFRS/RGC devient le nouveau titulaire du marché de restauration scolaire et fourniture de denrées alimentaires pour les crèches et le multi-accueil,

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé qui prendra effet le 31 décembre 2011 à minuit.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 32  
CONTRE : 1 (M. BERLAN)  
ABSTENTION : 0

### **11.157 Reprise bail Bistrot Chic**

***LE CONSEIL,***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser la reprise du bail commercial ex « Bistrot Chic »

***Après en avoir délibéré,***

**ACCEPTE** de différer de deux ans l'intégration dans le bail principal de l'avenant conditionnant l'exploitation des locaux au 1<sup>er</sup> étage

**ACCEPTE** de mettre à disposition du preneur ponctuellement ces locaux au tarif unitaire de 100 euros HT la semaine.

**ACCEPTE** en cas de demande du preneur d'abrèger cette période de transition et de précipiter l'intégration de l'avenant dans le bail

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 32  
CONTRE : 1 (M. BERLAN)  
ABSTENTION : 0

### **11.158 Avenant régime indemnitaire**

***LE CONSEIL***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991, modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

VU les délibérations instituant le régime indemnitaire n° 04.167, n°04.168, n°04.169, n°04.170, n°04.171, n°04.172, n°04.173, n°04.174, n°04.175, n°04.176, n°04.177, n°04.178, n°04.176, n°04.180, n°04.181, n°04.182, n°04.183 du 22 novembre 2004 et n°07.100 du 27 juin 2007,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter des précisions sur les modalités d'application du régime indemnitaire,

*Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,*

**DECIDE** de préciser les délibérations susvisées instituant le régime indemnitaire,

Le régime indemnitaire individualisé **reste forfaitaire** et n'est pas soumis à proratisation notamment en cas de maladie ou de modification du temps de travail. Seule la prime du 13<sup>ème</sup> mois reste impactée par le temps partiel et la maladie.

### **11.159 Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'Assurance Prévoyance Statutaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le marché prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009 concernant l'Assurance Prévoyance Statutaire, avec CNP Assurances pour quatre ans,

VU la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites augmentant le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein,

**CONSIDERANT** que cette réforme engendre pour les assureurs un allongement de la durée de prise en charge des personnes en arrêt de travail, et donc une augmentation des cotisations,

**CONSIDERANT** l'accord avec notre assureur, dont le compte est déficitaire, pour alléger l'impact financier de porter la franchise en maladie ordinaire de 15 jours à un mois ; ce qui permet de limiter l'augmentation en passant du taux actuel de 5.10 % à 6.05%,

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** l'avenant ci-annexé avec la CNP Assurances, 4 Place Raoul Dautry,

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer cet avenant qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 7 (MM PRATOLA, CARON, DUMONT, DUSSIDOUR, FRANZI, VALOT,  
MME DEBOSSU)

### **11.160 Acquisition chèques Cadhoc pour les enfants du personnel communal**

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** la tradition des jouets de Noël pour les enfants du personnel communal

**CONSIDERANT** que la distribution de chèques Cadhoc laisse une liberté de choix aux familles

*Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE*

**DECIDE** d'acquérir 190 chèques Cadhoc d'une valeur faciale de 25 € (+ 16€ de frais de gestion et port), soit 4 766,00 €, en vue de les attribuer aux 190 enfants concernés du personnel communal.

### **11.161 Convention de partenariat avec la CAF « dispositif Aides aux Vacances Enfants »**

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention avec la CAF,

VU la présentation par Jacqueline Cheviyer,

*Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE*

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention avec la CAF concernant le nouveau dispositif d'Aides aux Vacances Enfants.



## 11.162 Fixation tarifs classe de découvertes 2011/2012

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2010,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé au Conseil Municipal de préciser les tarifs définis par la délibération du 9 décembre 2010, en ce qui concerne les classes de découvertes des écoles élémentaires de Vaux le Pénil, pour l'année scolaire 2011 – 2012, ainsi qu'il suit :

*Une classe de « neige » au Grand Bornand - CM2 Mme THOMAS et Mme SINQUIN / Beuve et Gantier - 54 enfants - 7 jours facturés. Du 11 au 17 mars 2012 - Côté Découvertes - Grand Bornand 74450 -*

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarifs appliqués aux familles</b>
De 0 à 520,00 €	49,00 €
De 521,00 à 1040,00 €	78,40 €
De 1041,00 à 1560,00 €	107,80 €
De 1561,00 à 2080,00 €	137,20 €
De 2081,00 à 2600,00 €	166,60 €
De 2601,00 à 3120,00 €	196,00 €
De 3121,00 à 3640,00 €	225,40 €
De 3641,00 à 4160,00 €	254,80 €
De 4161,00 à 4680,00 €	284,20 €
De 4681,00 à 5200,00 €	313,60 €
De 5201,00 à 7200,00 €	343,00 €
De 7201,00 € et plus	372,40 €
Enfants hors CAMVS	490,00 €

*Une classe « Plages du Débarquement » à Espins (14) pour les classes de CM2 de Mmes LAURIER/FOURNIER et Mme SOULTANE de l'école Gaston Dumont élémentaire - 55 enfants - 6 jours facturés, du 1<sup>er</sup> au 6 avril 2012 - Côtés Découvertes -*

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarifs appliqués aux familles</b>
De 0 à 520,00 €	48,00 €

De 521,00 à 1040,00 €	76,80 €
De 1041,00 à 1560,00 €	105,60 €
De 1561,00 à 2080,00 €	134,40 €
De 2081,00 à 2600,00 €	163,20 €
De 2601,00 à 3120,00 €	192,00 €
De 3121,00 à 3640,00 €	220,80 €
De 3641,00 à 4160,00 €	249,60 €
De 4161,00 à 4680,00 €	278,40 €
De 4681,00 à 5200,00 €	307,20 €
De 5201,00 à 7200,00 €	336,00 €
De 7201,00 € et plus	364,80 €
Enfants hors CAMVS	480,00 €

*Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,*

**ADOpte** les tarifs des classes de découvertes des écoles élémentaires de la Commune.

### **11.163 Attribution médailles de la ville – promotion 2010**

***LE CONSEIL,***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les propositions faites par la commission compétente,

#### **MEDAILLE DE BRONZE (16)**

**Mr Bernard DELLEVILLE** (Club Loisirs et Créations)

**Mr Alain HIRON** (FNACA)

**Mme Madeleine RUSZCZYK** (Le Bon Temps)

**Mme Joëlle HOLYSZEWSKI** (Chorale Chanterelle)

**Mme Thérèse RIOT** (Chorale Chanterelle)

**Mme Josette DURANT** (Yoga)

**Mme Danièle MERMET** (Familles Laïques)

**Mme Claudine MERIGUET** ( Familles Laïques)

**Mr Maxime POCHON** ( La Carte Briarde)

**Mr Michel HAINGUE** (La Carte Briarde)

**Mr Gérard GALLIA** (Les Enfants protégés)



**Mr Michel GALAY** (Comité des Fêtes)  
**Mr Didier KHELLEFADI** (Comité des Fêtes)  
**Mr Thierry RAYNAUD** (Président Story Danse)  
**Mr Sylvain GUILHOU** (Président Vaux Miniatures)  
**Mme Huguette SIVADE** (Présidente LSR)

### **MEDAILLE D' ARGENT (6)**

**Mr Jean LANOË** (Président de la Chorale Chanterelle)  
**Mr André LAILLÉ** (Président du Club Canin)  
**Mr Gérard CELLIERE** (Comité de Jumelage)  
**Mme Véronique PLOQUIN** (Présidente du Basket)  
**Mr Jean Louis FICHOT** (Président des Donneurs de Sang)  
**Mr Lucien DECCOTIGNIES** (Président Vaux Motos)

### **MEDAILLE D'OR (2)**

**Mme Jacqueline TUECH** (Présidente du Club Loisirs et Créations)  
**Mr Jean PLASTRE** (Association Environnement)

*Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,*

**APPROUVE** la promotion 2010 des Médailles de la ville.

### **11.164 Autorisation concernant les actions menées et recensées dans le plan d'action 2011-2012 soumis à la CAF en direction des structures d'Accueil familial.**

*En contre partie d'une aide de 52 294 déjà versée la CAF nous demande de valider les actions supplémentaires mises en place sur la Crèche Familiale sous la forme d'une autorisation.*

L'autorisation vise à valider la mise en place des dispositions recensées dans le plan d'action transmis à la CAF en avril 2011 concernant la Crèche Familiale de VAUX LE PENIL, permettant le maintien de l'activité de la structure, de développer les plans d'accompagnement des nouveaux embauchés et maintenir le niveau d'exigence de la structure.

Il s'agit de formaliser les moyens humains et financiers identifiés comme relevant des dispositions éligibles à l'aide financière de la CAF pour les exercices 2011-2012.

Les moyens existants à ce jour sont :

- Un ½ poste administratif pour la gestion des éléments de salaires des Assistantes Maternelles et la gestion sur le logiciel Petite Enfance, et le coût de ce ½ poste.
- Les relais provisoires d'accueil d'enfants sur les places supplémentaires chez les Assistantes Maternelles et le coût des ces jours supplémentaires.
- L'encadrement par des professionnels de la Maison de l'Enfant sur des « stages » d'accompagnement professionnel en direction des Assistantes Maternelles et la compensation financière de ce coût d'encadrement.
- Le coût des 60 heures de formation payées aux Assistantes Maternelles dans le cadre de la formation obligatoire liée à l'agrément pendant leur indisponibilité à accueillir des enfants (maintien de salaire).

- Les coûts des heures sup majorées à 25% au-delà de 49 heures hebdomadaires effectuées par les Assistantes Maternelles.
- Le coût des indemnités compensatrices sur les jours de formation et R.T.T payées aux Assistantes Maternelles
- Compensation des prestations des organismes financiers liées à la réservation de 3 places d'accueil sur les autres structures collectives pour des accueils « de dépannage » des enfants accueillis en Crèche Familiale.

**Le Conseil APPROUVE A L'UNANIMITE les actions proposées.**

**11.165 Désignation d'un nouveau membre par le Conseil Municipal au sein du comité de jumelage et au sein de l'APAM**

***LE CONSEIL,***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n°08.088 en date du 7 mai 2008 désignant les membres désignés par le conseil municipal auprès d'association,

VU sa délibération n° 09.091 en date du 10 juin 2009 désignant les représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'APAM,

VU la démission de Claudine ADNOT de ses mandats,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner des membres extérieurs,

*Après en avoir délibéré,*

**MODIFIE** la désignation des membres désignés par le Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage et de l'APAM,

**DESIGNE** Madame WEYTENS, 19 rue de la Baste 77000 Vaux le Pénil, en qualité de membre de ces deux associations : le Comité de Jumelage et au conseil d'administration de l'APAM.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

Pour : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (MM PRATOLA, CARON, DUMONT, DUSSIDOUR, MME DEBOSSU)

## **11.166 Position du Conseil Municipal sur le sens de la commémoration du 11 Novembre**

### ***LE CONSEIL,***

**CONSIDERANT** la volonté exprimée par le Chef de l'État de transformer la cérémonie du 11 novembre en un hommage à tous les morts pour la France,

**CONSIDERANT** que le 11 novembre célèbre l'armistice et la paix retrouvée après quatre années de conflits et d'horreurs, et qu'il s'agit là d'une notion particulièrement importante, notamment pour les jeunes générations,

**CONSIDERANT** que cette notion de paix pourrait être minimisée si un hommage général venait à être rendu en cette occasion,

**CONSIDERANT** que cette question n'a pour l'heure fait l'objet d'aucun débat,

**DEMANDE** qu'un débat national soit organisé auquel pourront prendre part les historiens, les anciens combattants et les responsables politiques représentant l'ensemble des citoyens de notre pays.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (M DUMONT, FRANZI, VALOT)

**La séance est levée à 21h45.**